

Centre Dramatique National de Franche-Comté - Nouveau Théâtre de Besançon - Contrats d'objectifs et de mise à disposition de biens

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le contrat conclu avec M. Michel DUBOIS, Directeur du CDN de Franche-Comté expire le 31 décembre 2002.

En accord avec les collectivités partenaires, le Ministère de la Culture (Direction de la Musique et de la Danse, du Théâtre et des Spectacles) a nommé M. Sylvain MAURICE, Directeur du CDN.

Le contrat à passer avec le CDN de Franche-Comté (SARL Compagnie AIRELLE) et avec M. Sylvain MAURICE d'une durée de 3 ans prendra effet au 1^{er} janvier 2003 pour se terminer le 31 décembre 2005.

Ce contrat spécifie notamment :

1) Les missions de M. Sylvain MAURICE et du CDN de Franche-Comté (SARL Compagnie AIRELLE)

- * diriger et animer 3 saisons théâtrales dans les locaux mis à sa disposition,
- * travailler en collaboration régulière avec les créateurs et partenaires culturels et notamment en développant une complémentarité d'action avec l'Opéra-Théâtre et l'Espace Planoise,
- * mettre en place une action d'animation et de sensibilisation à l'activité théâtrale sur l'ensemble de la Ville, en liaison avec les relais décentralisés : établissements scolaires, équipements socio-culturels, maisons de quartier...,
- * porter une attention particulière à l'activité théâtrale développée dans la Ville par les compagnies locales, notamment durant la manifestation «Rencontres de la Jeune Création» à laquelle il apportera son soutien dans le cadre d'un projet de collaboration.

2) Les moyens alloués par la Ville de Besançon

* la mise à disposition des locaux suivants : le Nouveau Théâtre du Casino, la Salle YANO au Centre Pierre Bayle, deux alvéoles dans le hangar de décors de Chemaudin. Le loyer du Nouveau Théâtre du Casino est fixé à 58 388 € pour l'année 2003. La salle YANO et les 2 alvéoles sont mises à disposition à titre gratuit.

Les conditions de mise à disposition de ces espaces sont précisées dans une convention de mise à disposition annexée au contrat d'objectifs.

* La subvention annuelle de fonctionnement pour 2003 est portée à 363 770 € ; ces crédits seront inscrits au BP 2003. En 2004, elle sera portée à 378 770 € et reconduite au même montant en 2005. L'actualisation sera fonction des possibilités budgétaires de la Ville, du respect du contrat et du bilan de la saison écoulée.

La Ville fait ainsi un effort financier de l'ordre de 45 000 € pour la durée du contrat.

3) *Projet artistique et de suivi des actions du CDN*

Le projet culturel et artistique de Sylvain MAURICE a été présenté et discuté avec l'Etat et la Ville. Il précise les engagements de Sylvain MAURICE en matière de création et de production de spectacles et il sera annexé au présent contrat.

Par ailleurs, il pourra le cas échéant faire l'objet d'un contrat d'objectifs entre les différents partenaires : Ville, Etat, Région.

Sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal est invité à approuver ce projet et à autoriser M. le Maire à signer le contrat d'objectifs et la convention de mise à disposition à intervenir dans les conditions énoncées ci-dessus.

«Mme Nicole WEINMAN : Sur les rapports concernant le CDN et l'Espace Planoise, je parle pour les deux puisque les deux concernent le théâtre, j'aurais voulu avoir quelques renseignements complémentaires notamment quant à la fréquentation de ces salles. Ce n'est pas urgent, je ne vous le demande pas ce soir mais je vais m'abstenir quand même sur ce dossier car je trouve que dans l'un des cas on passe presque du simple au double, le CDN reçoit 59 % du budget de l'Espace Planoise. Je n'aurai d'avis sur le sujet que lorsque je pourrai comparer les deux choses, c'est ma réaction.

M. Michel ROIGNOT : Les chiffres je ne vais pas vous les donner ce soir mais je vous les transmettrai. De mémoire, la fréquentation de l'Espace Planoise est autour de 15 000 spectateurs par an, mais vraiment de mémoire, et celle du CDN est plutôt autour de 20 000. Mais je ne m'engage pas sur ces chiffres ce soir, je vous ferai passer très précisément ceux de la dernière saison, la saison 2001-2002. Ces deux dossiers sont effectivement cousins puisqu'il s'agit de renouveler des conventions avec les deux nouveaux directeurs, dont l'un est l'ancien, Daniel BOUCON. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour donner de ses nouvelles et surtout lui souhaiter un prompt rétablissement après les ennuis de santé qu'il connaît depuis trois semaines. Donc vous aurez ces chiffres mais il faut bien voir que la situation globale de ces deux institutions n'est pas la même parce que les partenaires que sont l'Etat, la Ville, la Région, voire le Département pour l'un des deux, ne subventionnent pas de la même manière. Et donc il faut regarder globalement les budgets des deux institutions pour s'apercevoir que ce que vous pointez comme un grand déséquilibre doit être apprécié à l'aune de l'ensemble des moyens que donne l'ensemble des partenaires sur ces deux institutions qui n'ont pas la même mission. Je vous donnerai tout cela, il n'y a pas de problèmes.

M. LE MAIRE : On souhaite effectivement un prompt rétablissement à Daniel BOUCON».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité, un Conseiller s'abstenant.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 2002.